

Luxembourg (certificats munis d'un code QR)

ou

- b) un fonctionnaire public ou un employé, dans le cadre des tests réalisés auprès des élèves de l'enseignement fondamental et secondaire, et qui est désigné à cet effet par le directeur de région, le directeur d'école, le directeur de l'établissement d'enseignement secondaire ou le directeur de lycée

ou

- c) un membre de l'Armée luxembourgeoise de la carrière militaire et de la carrière civile, désigné par le directeur de la santé.

Il est précisé que pour les élèves, le courrier électronique envoyé par le ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse attestant le résultat négatif d'un test antigénique rapide réalisé à l'école est également accepté dans la limite de sa durée de validité (désormais fixée à 24 heures).

Il est rappelé que la durée de validité d'un test PCR est fixée à 48 heures, alors que celle d'un test antigénique rapide est fixée à 24 heures.

Ces dispositions s'appliquent aux sportifs et encadrants, tels entraîneurs, staff technique et autres personnes figurant notamment sur une feuille de match, voire aux juges et arbitres en contact avec les sportifs pour les entraînements (à partir de 11 personnes) et pour toute compétition sportive (match officiel y inclus match amical, tournoi, course, championnat, meeting, critérium et similaires).

Le ministère des Sports continue à mettre gratuitement à disposition des fédérations sportives agréées et des clubs de sport affiliés des tests antigéniques rapides pour les seuls sportifs et encadrants pour pouvoir participer à des entraînements réunissant plus de 10 personnes et à des compétitions sportives. Il est rappelé que ces tests autodiagnostiques doivent être faits sous la surveillance d'un délégué de la fédération sportive agréée ou du club affilié. Les demandes afférentes (annexe 1) peuvent être adressées au ministère des Sports via l'adresse mail schnelltest@sp.etat.lu.

Le ministère des Sports est actuellement à la recherche de locaux supplémentaires permettant une distribution décentralisée des tests. Dès que des détails à ce sujet seront connus, une communication afférente sera adressée aux fédérations et clubs.

Règles de rassemblement / Spectateurs

Toute manifestation sportive (entraînement et compétition) peut accueillir des spectateurs sous les conditions suivantes:

- entre 11 et 20 personnes : port de masque **et** distanciation de 2m entre chaque personne
 - de 21 à 200 personnes: 2G+
- ou**
2G **et** port de masque **et** distanciation de 2m entre chaque personne **et** assignation d'une place assise